

---

## *LPPR : Le SNPTES approuve le projet de loi, lors du CNESER*

---

L'enjeu du CNESER du jeudi 18 juin 2020 était de se prononcer sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Cette loi a pour objectif de conduire la France à augmenter significativement son investissement dans la recherche. Le gouvernement prévoit ainsi d'augmenter le budget de la recherche de +5 milliards d'€ (Md€) d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, la France devra injecter 25 Md€ sur les 10 ans à venir. Si le SNPTES a toujours revendiqué, face aux enjeux et besoins, des montants supérieurs, il ne nie pas que l'effort de cette LPPR est réel. Cet effort devrait se concrétiser en revalorisations salariales des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et en moyens supplémentaires. Ainsi, dans le contexte actuel et de crise économique qui s'annonce, dans l'intérêt de la recherche et de ses personnels, le SNPTES a pris la décision de voter pour le texte dans sa globalité malgré son opposition forte sur certains points que ses représentants ont vivement critiqués. Ce vote global positif n'est pas pour autant un chèque en blanc et le SNPTES entend maintenant que les discussions ouvertes se poursuivent.

**Le SNPTES s'oppose à la création des recrutements par *tenure* et a voté contre l'article 3 du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche** qui prévoit la création de chaires de professeur junior. Pour le SNPTES, la création de ces chaires de professeur junior est une véritable atteinte au statut des chercheurs et enseignants-chercheurs. Ce type de recrutement va être la source d'un sentiment d'injustice et donc d'une grande démotivation, notamment sur la population de chargés de recherche et de maîtres de conférences. Le SNPTES a porté avec fermeté cette opposition tout au long de l'année en revendiquant, dès février dans sa lettre ouverte à la Ministre, que soit également considérée à sa juste mesure la promotion de chercheurs et enseignants-chercheurs qui assurent depuis des années leurs missions avec une implication sans faille. Ainsi, la Ministre s'est engagée dans un courrier auprès du SNPTES, de Sup'Recherche-UNSA et du Sgen-CFDT, à ce que soient mises en œuvre sur les 10 ans qui viennent autant de promotions de maître de conférences et de chercheurs que de chaires de professeur junior. Le SNPTES participera donc au protocole d'accord qui s'ouvre, pour que tous les collègues puissent bénéficier du déroulé de carrière qu'ils méritent.

Quant au CDI mission, pour le SNPTES même si ce dispositif semble plus favorable que les dispositifs actuels (enchaînement de CDD), il ne doit pas prendre le pas sur le recrutement de fonctionnaires. Si ces mesures devaient au final être adoptées par les parlementaires, le SNPTES serait extrêmement vigilant sur l'utilisation de ces dispositifs au sein des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche. Il s'opposera fermement à toutes dérives.

Pour le SNPTES, la consultation des instances du MESRI n'est qu'une étape, il salue la volonté de la ministre de l'ESRI de poursuivre les concertations jusqu'à la fin du débat parlementaire, mais également après sur les textes réglementaires. Le SNPTES réclame désormais l'ouverture de négociations pour aboutir à un accord relatif à la rémunération et aux carrières de tous les personnels de l'ESR. Il souhaite qu'un protocole d'accord soit négocié avec les organisations syndicales représentatives de l'ESR et proposé à la signature. Le SNPTES est d'ores et déjà prêt à participer à son élaboration. Le SNPTES sera en outre vigilant à l'évolution de ce texte et interviendra auprès des parlementaires pour défendre ses arguments.